



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Etat met à disposition l'an prochain 32 millions de francs pour soutenir les rénovations énergétiques des bâtiments

Des subventions à hauteur de 32 millions de francs seront mises l'an prochain à disposition des propriétaires immobiliers du canton de Vaud dans le cadre de la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Cette importante enveloppe, issue du Programme Bâtiments de la Confédération et du Fonds cantonal pour l'énergie, représente le double de ce qui était alloué en moyenne ces dernières années. Certaines contributions octroyées en 2017 augmentent nettement, comme le soutien à l'isolation des bâtiments qui passera de 30 à 70 francs le m².

L'enveloppe des subventions pour l'efficacité énergétique des bâtiments et les installations d'énergies renouvelables va connaître une hausse substantielle l'an prochain en raison d'une réorganisation du Programme Bâtiments de la Confédération. L'Etat de Vaud mettra ainsi à disposition des propriétaires immobiliers désireux d'entreprendre des travaux de rénovation énergétique un montant total de 32 millions de francs. Une part importante de cette somme, 27 millions, est issue du nouveau mode de répartition de la taxe CO₂ entre la Confédération et les cantons, auxquels incombe désormais la responsabilité de l'attribution des subventions dans le domaine de l'énergie. Les 5 millions restants proviennent du Fonds cantonal pour l'énergie.

L'enveloppe allouée rendra certaines interventions particulièrement intéressantes. Le soutien à l'isolation des bâtiments doublera, passant de 30 à 70 francs par mètre carré. Des hausses importantes des subventions sont aussi prévues pour la pose de panneaux solaires thermiques ou les rénovations complètes avec certification Minergie.

Attentif à la question de l'efficacité énergétique des bâtiments depuis plusieurs années, le Canton de Vaud a, par exemple, consacré un volet de son programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique » à l'encouragement de rénovations (16 millions de francs) et au remplacement des chauffages électriques (6 millions de francs). Lancée en 2012, cette action a permis au Canton de soutenir l'assainissement de 1600 bâtiments et le remplacement de 470

chauffages électriques par des systèmes alimentés par des sources renouvelables.

Des travaux de rénovation portant sur l'isolation permettent de réduire la facture énergétique d'un bien immobilier (jusqu'à 50% selon les cas), d'en augmenter le confort et la valeur, et de diminuer son impact sur l'environnement. La réduction de la consommation énergétique et des émissions de CO2 figurent parmi les objectifs du Conseil d'Etat dans son programme de législation. Le domaine du bâtiment représente 46% de la consommation totale d'énergie en Suisse.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 décembre 2016

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14 ; Laurent Balsiger, directeur de l'énergie, Direction générale de l'environnement, 021 316 95 50 Informations sur les subventions : www.vd.ch/subventions-energie

Présentation - programme batiments - 05 12 16